



TENNEVILLE

Qui veut participer à l'agora Nassonia ?

Nassonia recherche

22 participants à la

2^e agora à Tenneville, St-Hubert, Nassogne, Tellin, Libramont, Ste-Ode et Wellin. Il faut s'inscrire.

● Interview :
Philippe CARROZZA

Il faut s'inscrire avant le 30 avril pour avoir une chance d'être sélectionné pour faire partie de la deuxième agora de Nassonia. Entre-temps, trois séances d'information seront organisées en ligne les 20, 21 et 22 avril en soirée, pour réexpliquer ce qu'est Nassonia et en quoi consiste l'agora. Une première réunion de cette agora nouvelle mouture est prévue le 5 juin ; une autre suivra le 15 juin. Pour poser sa candidature, il faut s'inscrire de préférence par mail sur le site de Nassonia.be (onglet « News, Nassonia a besoin de vous ») ou par téléphone.

Pour rappel, Nassonia vise à mettre en place une gestion expérimentale innovante des espèces et habitats naturels sur 1 650 hectares de la forêt domaniale Saint-Michel-Freyr qui s'étend sur les communes de Tenneville, Saint-Hubert et Nassogne. Le contrat entre la Fondation Pairi Daiza et la Région wallonne est établi pour une durée de 20 ans renouvelable trois fois.

Une nouvelle agora tous les deux ans

Rencontre avec deux coordinateurs du projet Nassonia que sont Thierry Petit, agent du DNF sur le cantonnement de Nassogne, et Maïté Loute, ingénieure agronome qui a travaillé sur le parc naturel des Hautes Fagnes et qui est aujourd'hui mandatée par la Fondation Pairi Daiza via Ecofirst, société à responsabilité limitée spécialisée dans l'ingénierie en environnement et qui emploie 3 personnes.

Quel est le rôle de la Fondation Pairi Daiza dans la gestion de Nassonia ?

Thierry Petit : Via son président, elle fait partie du comité de pilotage à parité égale avec la directrice générale du DNF, Bénédicte Heindrichs. Nous présentons à ce comité de pilotage le plan d'action, master plan.

Il y a déjà eu une agora. Que deviennent ses membres et pourquoi faire appel à une autre ?

Maïté Loute : Une agora, dont la première fut initiée par l'ULg doit être renouvelée tous les deux ans. La première, qui s'est

réunie trois fois, arrive à son terme. Ses 14 participants ne vont pas être renvoyés. Que du contraire, ils restent impliqués dans la gestion de la forêt aux côtés de la quinzaine d'acteurs de terrain que sont les Communes, naturalistes, tourisme, etc. Actuellement, nous ouvrons aussi à ces acteurs de terrain que sont les trois maires du tourisme de Bastogne, Saint-Hubert et Marche.

« Une agora n'est pas un lieu de revendication, mais de cogestion de la forêt »

Quel est le profil des participants ? Tout le monde peut-il poser sa candidature ?

Thierry Petit : Nous cherchons des personnes, hommes et femmes, de tous les âges et aux profils professionnels divers, qui n'ont rien à voir avec les métiers de la forêt. Une agora n'est pas un lieu de revendication ou un quelconque syndicat. Ce qui nous intéresse à travers ces agoras, ce sont les avis donnés par ses participants et qu'ils soient prêts à aller en forêt donner un coup de main

lors d'un martelage, ou lors d'une chasse.

Pour cette agora, vous recherchez alors des gens de la région ?

Maïté Loute : Cette agora est ouverte à tous les habitants partout en Belgique, mais c'est vrai que les 22 candidats qu'on recherche ici seront principalement celles et ceux qui habitent sur les communes de Saint-Hubert, Nassogne et Tenneville, mais aussi ceux qui sont concernés par la Grande Forêt de Saint-Hubert (Libin, Tellin, Wellin, Sainte-Ode, Libramont).

Qui choisit les 22 participants dans l'ensemble des candidatures que vous allez recevoir ?

Thierry Petit : Un comité de sélection composé de gens de la 1^{re} agora, d'agents du DNF et de la société EcoFirst.

Que deviendront les personnes qui n'auront pas été retenues pour faire partie de cette deuxième agora ?

Maïté Loute : Elles seront invitées à des événements que nous organisons et seront impliquées ultérieurement. ■



Thierry Petit et Maïté Loute, deux coordinateurs du projet Nassonia.

EdA Ph.C

FORÊT DE SAINT-MICHEL-FREYR



EdA Ph.C

Pousser le plus loin possible le curseur de l'écologie

La forêt domaniale de Saint-Michel-Freyr était déjà gérée durablement par le Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne. Le projet Nassonia veut encore aller plus loin en rendant cette forêt « plus libre et plus sauvage » tout en conservant ses fonctions essentielles que sont : l'exploitation du bois, la chasse, le tourisme intégré, les lieux de détente et de délasserement, l'apprentissage, etc.

VITE DIT

Pourquoi conserver le nom « Nassonia » ?

On s'en souvient, le projet Nassonia 1 et la vingtaine de projets développés par un groupe d'experts pour la forêt de Nassogne avaient été contraints de se mettre en veilleuse à la suite de la décision de la Commune de Nassogne de rejeter Nassonia. En 2017, Éric Domb avait alors choisi la forêt domaniale

de Saint-Michel-Freyr pour y développer ces projets inédits et innovants. Pourtant, aujourd'hui, la volonté du comité de pilotage, nous dit-on, est de conserver ce vocable qui en soi ne colle plus à la réalité du terrain puisque la plus grande partie est située sur le territoire de Tenneville. Pourquoi pas un nom plus « passe-partout », en référence à l'Ardenne ? **Ph.C**